

Breiz Breiz

Revue Bilingue d'Action Bretonne



- MOULLET E TI LAJAT -
- MONTROULEZ

Buhez Breiz

(LA VIE DE LA BRETAGNE)

Revue mensuelle d'études pour la défense des intérêts nationaux : intellectuels, économiques et artistiques de la Bretagne.

RÉDACTION :

Rédacteur en chef : Pierre Mocaër

Daniel Bernard — Léon Le Berre — Docteur Caradec — Yvon Crocq — Pol Diverrès — Maurice Duhamel — Marquis de l'Estourbeillon — Fanch Gourvil — Jules Gros — Loeiz Herrieu — Alfred Lajat — Erwan Marec — Emile Masson — Louis Nicolas — François Vallée.

La Revue est rédigée en breton et en français.

Les manuscrits ne sont pas rendus, sauf convention contraire.

L'orthographe bretonne est celle de l'*Emgleo ar Skrivagnerien* pour le breton général et celle de la grammaire Guillevic et le Goff (tendance *Dihunamb*) pour le dialecte vannetais.

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Tous les droits de reproduction, traduction et adaptation sont strictement réservés.

Il sera rendu compte de tout livre, quelle qu'en soit la langue, intéressant la Bretagne ou les pays celtiques et dont deux exemplaires auront été adressés à M. Pierre Mocaër, 33, Place du Château, Brest.

Prix du numéro : 0 fr. 75 (Etranger : 1 fr.)

Prix de l'abonnement annuel : 8 francs (Etranger : 10 francs)

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier et du 1^{er} Juillet et sont payables d'avance.

TARIF DES ANNONCES :

1/16^e de page à l'année : 36 francs. — Pour une seule fois : 4 francs.

1/8^e de page à l'année : 60 francs. — Pour une seule fois : 8 francs.

Pour d'autres conditions on traitera à forfait. Adresser les annonces à A. LAJAT, imprimeur-gérant, 31, Rue des Fontaines, Morlaix.

Adresser tous Manuscrits, Correspondances et Mandats, à M. LAJAT, Imprimeur, Rue des Fontaines, à Morlaix.

SOMMAIRE :

Pierre Mocaër	Comprimés !
Daniel Bernard	Une tentative d'établissement de relations commerciales
François Vallée	Giziou ar Gelled koz.
P. Diverrès	Les Médecins Gallois et la Médecine au moyen-âge.
Jules Gros	Dek devez e Verdun.
	Bibliographie.
	Chronique.



Comprimés !

LES propagandistes qui se sont donné pour tâche de réveiller le peuple breton, c'est-à-dire de lui redonner conscience de sa personnalité et de ses destinées, se sont souvent heurtés à la passivité des masses et s'en sont étonnés ; certains ont même désespéré et ont abandonné le beau travail patriotique qu'ils avaient entrepris parce qu'ils croyaient prodiguer leurs efforts en pure perte. Il y a donc là une question vitale à étudier, car il faut savoir où nous allons et en hommes d'affaires ordonnés pouvoir établir une balance de nos efforts et de leurs résultats.

Dans tous les temps et chez tous les peuples, les mouvements sociaux ont été lancés par quelques individus issus des besoins profonds d'une race ou d'une classe sociale, peut-être devrais-je dire d'un groupe d'intérêts. Il n'en est pas allé autrement en Bretagne où seuls les pontifes vieux-jeu d'un étroit jacobinisme osent nier aujourd'hui le fait patent qu'est la nation bretonne, notion primordiale d'où découle harmonieusement toute une suite de conséquences. Quant à la masse, elle est, extérieurement parlant, neutre, parce que peu avertie. Cela ne veut nullement dire que l'idée nationale n'y soit profondément enracinée et il suffit d'une persécution ou simplement d'une discussion pour faire flamber aussitôt cette flamme du patriotisme.

Une preuve bien simple que cette conscience bretonne existe, c'est notre existence à nous autres, bardes, propagandistes

et écrivains bretons. Nous ne sommes pas seulement des mainteneurs de tradition ; nous sommes plus ; nous sommes l'émanation, les porte-paroles de l'idée nationale bretonne qui est encore, qui est toujours et qui est de plus en plus, le pain de l'âme bretonne populaire. On nous a souvent considérés — il faut parler franc — comme des originaux, des rêveurs, voire même comme des détraqués. C'est que, comme toute élite, comme tous conducteurs de peuple, nous avançons et nous exprimons à voix haute et avec plus ou moins de bonheur, les aspirations mal démêlées encore de la nation bretonne. L'idée était dans l'air et, ceux qu'elle a gagnés d'abord, ont été les émotifs, ceux dont le système nerveux plus sensible savaient percevoir et analyser des vibrations qui ne faisaient encore qu'effleurer la masse sans l'émouvoir. Si le peuple n'a pas réagi comme certains l'avaient follement espéré, c'est que, pour raccourcir la distance logique qui nous séparait de lui, nous n'avons pas su comprendre nos positions relatives et que nous aurions pu mieux conduire les travaux de rapprochement.

Et pourtant, le peuple breton et nous, nous ne faisons qu'un. Dans la nuit bretonne, nous avons fusé les uns et les autres sans aucun préaccord, sans aucun lien, nous croyant isolés, chacun étant persuadé être le seul détenteur de l'étincelle de vie qui devait régénérer la Bretagne. Loeiz Herrieu et Mellac, les chefs du mouvement dans le Morbihan, se sont rencontrés au Congrès de Quimperlé pour la première fois, si je ne me trompe, avec Jaffrennou et Le Berre, qui enflammaient la Cornouaille à ce moment. Et la Bretagne ne dormait pas sur l'oreiller de Taldir, non plus que sur celui du Barh Labourér. Quelques dignes qu'ils fussent, la Bretagne les dépassait tous deux et ils n'étaient que la voix, clamant dans les solitudes et tout d'abord dans l'indifférence que la Bretagne voulait vivre.

Si le peuple, ne nous a pas tout d'abord suivis, c'était naturel. La voix ardente du patriote déchaînait des enthousiasmes dont rien ne semblait rester ou elle tombait dans le silence et pourtant la parole de vie faisait son chemin dans

les âmes bretonnes. L'idée lancée prenait racine dans l'âme de l'auditeur et y grandissait, à l'insu de tous, parfois même de celui-là même qui la portait. Mais la vie de ce dernier en était influencée, et par lui celles des autres Bretons qui l'entouraient. Une secousse morale arrachant le Breton à sa passivité suffisait pour qu'il vit brusquement clair en lui-même et bien osé serait aujourd'hui celui qui prétendrait se mettre en travers de la marche des idées que nous avons lancées. Il serait broyé comme un fêtu de paille, car ces idées que nous avons exprimées, ce ne sont pas simplement les nôtres ; ce sont les idées fondamentales d'un peuple surgies de la source de ses énergies vitales.

Le peuple ne nous a donc pas suivi aussi rapidement que nous l'aurions désiré, parce que cette lenteur était dans l'ordre normal des choses. L'apathie, le manque d'initiative, la notion vague du temps et de sa valeur sont les défauts de toutes les masses et ceci est surtout très vrai chez nous.

Il est faux de dire que la Bretagne ait été opprimée — comme par exemple l'Irlande et la Pologne, mais elle a été, comme beaucoup d'autres entités françaises *comprimée*. Tout en France a été dirigé de Paris, et ce cœur de la France ne battait pas suffisamment fort pour renvoyer dans les provinces éloignées un flot de sang rouge vivificateur. La Bretagne, tout comme la Provence, était écrémée du meilleur de ses forces ; nos jeunes gens d'élite partaient pour la Capitale et ne s'en revenaient plus tard qu'en Parisiens en villégiature pour nous raffler encore des bonnes à tout faire (jolies coiffes, couleur locale, pas cher). En vérité la Bretagne était si loin que nous étions considérés comme des rustres, oubliés, méprisés, traités en bêtes curieuses et, déjà affaiblis par l'émigration et le manque de foyers intellectuels nous avions succombé sous le fardeau de cette mauvaise réputation. Mélancoliques, lents, peu entreprenants, oui, nous l'étions, nous le sommes encore, mais est-ce bien de notre faute ? Voilà des siècles que nous vivons traités en parents pauvres, voilà des siècles que nous sommes saignés à blanc par l'émigration de nos élé-

ments actifs, voilà des siècles que l'on estropie l'âme de nos enfants à l'école — et l'on s'étonne du résultat. Quels imbéciles que ces pontifes, que ces philosophes vieux jeu qui demandent pour relever la Bretagne qu'on lui administre une double dose du poison dont elle meurt !

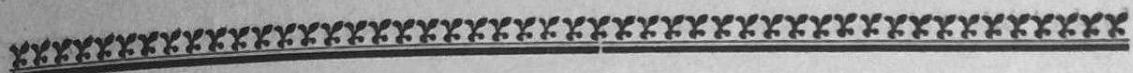
En vérité, les résultats de cette compression opiniâtre, systématique, étroite qui veut qu'on abrutisse le petit Bretonnant dès son entrée à l'école et que l'on continue ce traitement le plus longtemps possible, en vérité, ces résultats crient vengeance au ciel ! Passifs, muets, résignés, oui, les Bretons le sont peut-être, mais à qui la faute ? N'est-ce point à la détestable tyrannique qui abrutit les provinces et ruine la France, la nation glorieuse qui réunit indissolublement nos chères petites patries et qui devrait être la plus belle nation du Monde ?

Hélas, nos propagandistes eux-mêmes, marchant à tâtons dans ces ténèbres, sont eux-mêmes contaminés par le virus qui affaiblit les masses. Ils ne marchent pas d'accord, se jalourent, se disputent, lancent une idée et ne la suivent pas, fondent une œuvre et l'abandonnent, ne répondent pas quand on leur écrit, compliquent par paresse un travail facile et laissent échapper les plus belles occasions du monde. Eux aussi sont victimes de siècles de compression et eux aussi ont leur excuse !

Et pourtant, tout cela commence à changer ; l'élite bretonne qui conduira les masses se forme rapidement ; la guerre où la Bretagne a payé du plus rouge de son sang une gloire éternelle, a secoué les âmes, délivré les intelligences et fait tressaillir les cœurs ; le travail de germination du bon grain lancé à toute volée par les patriotes en a été prodigieusement activé. Pour la gloire de la France, pour le salut de la Bretagne et sans nous préoccuper des *chas an Ifern*, qui nous hurlent aux chausses, continuons !

P. MOCAER.





UNE TENTATIVE D'ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS COMMERCIALES

ENTRE

Le Port de Lorient et les États-Unis d'Amérique, après la Guerre de l'Indépendance.



Le funeste traité de 1763, qui mit fin à la guerre de Sept ans, consacrait l'anéantissement presque absolu de notre domaine colonial ; d'ailleurs, le gouvernement français n'avait presque rien fait pour soutenir les efforts de Dupleix dans l'Inde, de Montcalm dans le Canada et de Kerlérec dans la Louisiane. (1)

Du moins, au début du règne de Louis XVI, les ministres Choiseul et Vergennes firent de louables efforts pour essayer de réparer le désastre ;

Dès 1775, Vergennes fit envoyer en Amérique du Nord, en lutte contre l'Angleterre pour son indépendance, des missions secrètes pour se rendre compte de ce qui se passait dans le pays et « parler de la France aux Américains comme d'une nation amie qui admirait la grandeur et la noblesse de leurs efforts et qui les verrait avec plaisir fréquenter ses ports. »

L'année suivante, le même Vergennes, conseillait au Contrôleur général « d'accorder la plus grande faveur aux bâtimens américains, parce que notre intérêt politique comme notre intérêt mercantile demande que nous traitions favorablement les Américains qui fréquentent nos ports ; en effet, s'ils réussissent à établir la liberté de leur commerce, ils auront d'avance contracté l'habitude de traiter avec nos négocians et s'ils succombent, nous aurons entretenu avec eux, au moins momentanément, un commerce d'échange dont l'avantage est évidemment de notre côté... ; il convient même de lâcher la

(1) En ce qui concerne cette dernière Colonie, trois fois grande comme la France, on peut trouver des détails forts intéressants dans les ouvrages suivants : *Les dernières années de la Louisiane française. Le Chevalier de Kerlérec*, par M. DE VILLIERS DU TERRAGE, Paris, 1904, in-8.

Les Bretons dans la Louisiane française. Le Chevalier de Kerlérec, par M. BOURDE DE LA ROGERIE. (*Bull. de la Société archéologique du Finistère*, t. xxxi, 1904, p. 290-303).

main par rapport aux droits qu'on se trouvera dans le cas d'exiger d'eux. » (1)

Ces heureuses dispositions favorisèrent nos relations avec l'Amérique et trouvèrent leur application dans le traité d'alliance et de commerce de 1778, par lequel la France et les Etats-Unis s'engageaient « mutuellement à n'accorder aucune faveur particulière à d'autres nationaux en fait de commerce et de navigation qui ne devienne aussitôt commune à l'autre partie... Les navires ne devaient pas payer dans les ports des deux Etats d'autres droits que ceux des nations les plus favorisées. Chacun des deux Etats pourra entretenir des consuls dans l'autre Etat... Les vaisseaux de guerre protégeront les navires des deux nations... Les Américains seront exempts des droits d'aubaine... La navigation sera libre... » (2)

A la fin de la guerre, les importations des Américains atteignaient 8,233,000 livres et les exportations des Français, 11 millions 1/2.

Après le traité de paix, en reconnaissance de l'aide que la France leur avait apportée, les Etats-Unis s'employèrent à diriger leur trafic maritime vers la France et demandèrent que le port de Lorient fut déclaré port franc pour leur servir d'entrepôt et de lieu de transit pour leurs exportations en dehors de la France. Ce privilège fut accordé à Lorient par les arrêts du Conseil des 4 mai et 26 juin 1774 (3). La franchise fut même étendue à toute la ville « telle qu'elle est circonscrite par les remparts et à tout le port, sauf la partie réservée à la compagnie des Indes et à la rade depuis Penmarc'h jusqu'à l'île Saint-Michel » par arrêt du 30 octobre 1784.

Le véritable objet de la franchise était de favoriser le commerce extérieur de l'étranger à l'étranger, par la facilité de former des assortiments les plus complets de toute espèce de marchandises et par l'exemption totale des droits qui se percevaient au profit du roi.

Seulement, la ferme veillait et elle fit réserver au roi la fabrication et le débit de tabac pour la consommation intérieure.

Or, la principale et presque l'unique branche du commerce des Etats-Unis, consistait justement dans l'exportation du tabac. (4) Les règlements de la franchise exigeaient que le tabac apporté par les navires étrangers d'au moins 50 tonneaux, devait être mis en entrepôt

(1) DONIAL : *Participation de la France à la libération des Etats-Unis d'Amérique*, 5 vol. in 8°, t. I., passim.

2. LEVASSEUR : *Histoire du Commerce*, I, 532.

3. Archives d'Ile-et-Vilaine, c. 734.

4. Rappelons que la culture du tabac fut introduite aux Natchez, par un Breton, nommé Le Gac.

sous la clef des fermiers, qui délivraient la quantité nécessaire à la consommation de l'équipage du bâtiment pendant son séjour et ensuite le restituait lors du départ du navire pour être renvoyé à l'étranger. D'autre part, huit pataches furent établies pour la visite des embarcations.

En réalité, le privilège de la franchise ne profitait nullement aux Américains « qui ont toujours été plus effrayés de nos formalités que de nos droits » et pas davantage aux négociants de Lorient, qui dans un mémoire au gouvernement, déclarent : « le commerce que nous voulons établir avec les Américains doit être, si l'on veut l'étendre, un commerce de détail ; il demande une grande quantité de maisons habitées, de boutiques ouvertes, de marchands logés à côté de leur marchandise. Il faut que les Américains depuis le mousse jusqu'au capitaine et au supercargue, voyent de tous côtés établies les différentes marchandises nationales et étrangères qu'ils ne songeraient nullement à acheter sans cet attrait et sans la certitude de les obtenir à bon marché par une concurrence aussi publique et aussi bien établie. Il faut qu'ils trouvent sous leur main une aune de toile aussi aisément qu'une balle de drap..., *car les grandes liaisons de commerce et d'amitié ne sont dans le fait que le résultat des liaisons de détails* ». Les négociants lorientais prouvèrent ainsi, en même qu'un sens profond du commerce, une connaissance exacte de la mentalité américaine.

Les Américains eux-mêmes ne tardèrent pas à se plaindre des multiples formalités auxquelles ils se heurtaient. Le 9 août 1784, trois commandants de navires adressaient à « Son Excellence Benjamin Franklin, Ecuyer », qui était resté délégué plénipotentiaire de la République auprès du gouvernement français, la supplique suivante : « Nous prenons la liberté de nous adresser à votre Excellence sur un objet extrêmement important pour nous et toutes les personnes intéressées dans le commerce entre ce Royaume et les Etats-Unis de l'Amérique dont nous osons avancer que l'extension ou diminution dépend en grande partie de la réponse de votre Excellence.

« On disoit généralement quelque tems avant notre départ de l'Amérique et cela étoit même publié dans la plupart des papiers publics, que la ville et le port de l'Orient devoient être déclarés francs... plusieurs lettres particulières de personnes de ce pays annonçoient la même chose et elles donnoient à leurs correspondants les assurances les plus formelles, qu'à l'arrivée ici de leurs navires, ils y trouveroient établis des magasins de toutes sortes de marchandises propres pour les différens marchés américains.

Plusieurs des principaux négociants de Philadelphie et autres

places des États-Unis... furent engagés par cette perspective à tenter encore une fois la possibilité d'établir avec ce Royaume des liaisons de commerce, pareilles à celles qui avaient lieu avec l'Angleterre, la Hollande, etc... et les navires que nous commandons et plusieurs autres attendus chaque jour, furent expédiés pour ce port, par préférence à ceux de Londres et d'Amsterdam, pour les raisons ci-dessus. L'attente d'un bon fret de retour dont la franchise nous flattoit, étoit un autre puissant motif. Mais nous avons été bien surpris et trompés dans notre attente, de trouver que par un second édit, la franchise avait été restreinte au port seul et cela encore avec des restrictions qui nous paroissent entièrement incompatibles avec un port franc et qui nous causent plus d'embarras que nous n'en éprouvions ci-devant... Nous avons été également bien désappointés de ne pas trouver les magasins de marchandises qu'on nous avoit donné lieu d'attendre et lorsque nous en demandons la raison, les negocians et boutiquiers nous répondent qu'ils avaient contremandé les commissions qu'ils avaient données dans les fabriques, parce qu'ils ne comptoient plus sur aucune demande un peu considérable. Ainsi nous sommes dans l'impossibilité de trouver des retours qui nous tournent à compte pour les pacotilles que nous avons apportées, car nous n'avons pas le temps d'écrire aux fabriques, outre que nous aimons toujours voir les marchandises avant que de les acheter, et nous serons obligés de retourner aux ports d'où nous sommes venus, avec nos navires en lest et une très petite quantité d'eau-de-vie, car nos ordres ne sont pas illimités, tandis que les navires qui sont allés à Londres, trouveront des marchandises convenables pour les retours des produits de leurs cargaisons et outre des frets de retour avantageux. »

Les Américains demandent à Franklin de leur donner l'assurance que la franchise entière sera accordée à Lorient, de la même manière que Dunkerque, afin qu'ils puissent l'annoncer à leur retour « car nous sommes, disent-ils, d'opinion que si le commerce étoit entièrement libre, une très grande quantité de nos navires seroient tentés, la saison prochaine, de se rendre dans ce port et nous lui donnerions même la préférence pendant l'automne et les mois de l'hiver, parce qu'on n'y court pas le danger d'y être retenu par les glaces, comme cela arrive quelquefois à Londres, Amsterdam, etc... »

Nous ignorons quel accueil fut réservé à cette légitime requête ; le gouvernement français étoit sans doute fort disposé à accorder les plus grandes facilités au commerce américains, mais les puissants fermiers généraux veillaient et aucun adoucissement ni modifications ne furent apportés à la perception des droits d'entrée sur les marchandises. Bien

au contraire, le représentant de la ferme générale à Lorient, M. d'Arincourt exigea de ses employés une surveillance tellement sévère que des scènes scandaleuses se produisirent aux barrières. « Les employés se permettent non seulement de palper indécemment les jupes des femmes, mais de mettre la main dessous ou même de les lever complètement avec dérision, en présence du public. Ils obligent les hommes à laisser tomber publiquement leurs culottes et les femmes à souffrir des tâtonnements qui choqueraient la vertu d'une vivandière et qui alarment la vertu délicate de nos campagnes. Le recteur de Plœmeur rapporte le cas d'un homme à qui on avait totalement fait ôter ses culottes, quoiqu'il n'y eut point de fraudes et d'une femme qui, n'ayant qu'une jupe, en fut dépouillée sous prétexte que cette jupe était d'étoffe anglaise et on laissa cette femme s'en aller en chemise, par un très grand froid. »

« Un paysan qui avait une demi-once de tabac à fumer, fut saisi par les commis et comme on entendit sonner des écus sur lui, on en demanda cinquante pour arranger l'affaire ; cet homme n'était qu'un commissionnaire, l'argent n'étoit pas à lui ; c'était un bas-breton qui n'entendoit pas un mot de françois ; il eût peur et il paya... « Le sieur Blain, honnête citoyen, passant à la barrière, et ayant vu que les employés maltraitoient un malheureux paysan par des injures, des menaces et des coups, il crut pouvoir prendre la liberté de leur en faire des reproches ; mais il n'en fallut pas davantage pour dresser contre lui un procès-verbal de rébellion d'après lequel il a été assigné en justice. Les habitants, instruits de pareils faits, n'ont garde de s'arrêter aux barrières et les employés ont toute liberté d'exercer leurs vexations.

« Pour faire cesser les plaintes, on imagina de mettre des femmes aux barrières pour faire les visites ; mais la conduite de ces femmes sans pudeur, n'a pas moins révolté que celle des commis, de sorte qu'on dût les renvoyer. »

Nous pourrions multiplier les rapports d'actes de ce genre fournis à l'intendant de Bretagne. Les arrestations arbitraires furent tellement nombreuses, que les prisons de Lorient étaient encombrées « les détenus, accumulés les uns sur les autres et qui, n'ayant changé de linge ni d'habit depuis leur entrée, vivoient dans la pourriture, rongés par la vermine et éprouvant tous les maux de la plus extrême misère. » Une épidémie se déclara et se répandit même assez sérieusement en ville. (1)

1. Archives d'Ille-et-Vilaine, c. 734.

Ces vexations n'étaient évidemment pas de nature à encourager les Lorientais à développer leur commerce avec les Américains. Cependant quelques négociants, par l'intermédiaire de leur député commercial, Bérard, représentèrent au gouvernement que « le principal et le seul moyen d'attirer à Lorient les vaisseaux américains, était de leur faire trouver une vente facile et avantageuse de leurs tabacs en feuilles, par la permission d'y établir des manufactures de tabac ; que la perte subie par la ferme générale était fort au dessous des avantages que le commerce et par conséquent l'agriculture et la navigation en retireraient ; que le danger représenté comme si imminent d'une contrebande considérable, suite future supposée d'un dépôt de tabac à Lorient, étoit illusoire et étrangement exagéré. » (1)

Ces raisons et ces sages observations ne prévalurent point dans les conseils du gouvernement ; la franchise accordée au port avec des conditions restrictives et des formalités encombrantes, ne produisit aucun effet. Devant cette situation, les Américains désertèrent le port de Lorient et prirent le parti de diriger leur trafic vers des ports mieux outillés et plus libéralement ouverts aux transactions. D'autre part, « les banqueroutes commencèrent aux Etats-Unis dès les premiers mois de 1784 et se multiplièrent. Les pertes de ceux qui furent enveloppés dans les importations désastreuses de 1783 et 1784, firent une forte impression sur nos places de commerce. Les négociants français quittèrent la partie aussi légèrement qu'ils s'y étaient engagés. » (2)

Voici, pour terminer cette petite étude d'histoire commerciale, un état récapitulatif des importations des Etats-Unis au port de Lorient pendant l'année 1783-1784. .

63 navires, venant principalement de Philadelphie, Newbury, Baltimore, Boston, Alexandrie, entrèrent à Lorient. Leurs cargaisons consistaient : 1° 10,211 boucauds de tabacs, 2° 754 barils de farine, formant 22,418 boisseaux, 3° 134 barils (3000 boisseaux) de blé, 4° 1995 barils, 29 futailles d'huile de poisson, 5° 8703 barils de brai et goudron, 6° 1287 barils de térébenthine, 7° 36 balles, 20 paquets, 9 boîtes de pelleterie, 8° 151,040 pièces de bois de merrain, 9° 4047 pièces de bois de construction, 10° 142 barils de riz, 11° 342 barils 1/2 de raisin, 12° 35 barils de potasse, 13 104,000 livres de foin. (3)

DANIEL BERNARD.

1. Archives d'Ille-et-Vilaine, c. 734.

2. LEVASSEUR : *Histoire du Commerce*, I. 536.

3. Archives d'Ille-et-Vilaine, c. 734.

Notennou diwar - benn ar Gelted koz

O ISTOR HAG O SEVENADUR

GIZIOU AR GELTED KOZ

(Kendalc'h)

2° *Al le war an armou.* Eur gredenn voutin da holl boblou an Europ e oa penaos en armou-brezel en em gave eun dra bennak a zakr ; dindan furm eur goaf eo e veze azeulet gant ar gosa Romaned doue ar brezel ha war o c'hlezeier e toue Germaned ar IV^{vet} kantved goude H. Z. miret ar feuriou a skoulment ouz ar Romaned. E-touez Kelted Iwerzon e toued pe war ar c'hleze hepken, pe war ar c'hleze hag an armou all. Al le diweza-man a zo evel-hen en danevellou-meur an douaden anezan : « Me a dou war va skoued, va c'hleze ha va holl armou ».

3° *Al le war nerzennou an natur.* Meur a skouer a gaver anezan e lennegez koz Iwerzon : ar Bikted, o sevel eur feur a emgleo gant Iwerzoniz, a dou derc'hel d'ezan war an heol (*grâna*) hag al loar (esca) ; pa ro e c'her na c'houlennno ken digant Leinsteriz ma rofent an truach rivinus anvet *Borome*, Loegaire, roue-meur Iwerzon (V^{vet} kantved goude H. Z.), a gemer da gred d'e le an holl elfennou, an heol hag al loar, an dour hag an aer, an deiz hag an noz, ar mor hag an douar.

Kelted an Douar-bras, gwirhenvel eo, edo ar voaz ganto, er IV^{vet} kantved kent H. Z., tui o le war an deir rann benna eus ar bed, an nenv, an douar hag ar mor. Dre an touet-se, war a greder, e sielljont ar feur a gevredigez divizet gant Alexandros-Veur er bloaz 336. « Mar na virfomp ket hor ger, o dije lavaret, ra gouezo an nenv war-nomp d'hor flastra, ra skarro an douar d'hor lonka, ra zic'hlanno ar mor d'hor beuzi ! »

An douadenn-ze a gaver displeget ez varzonius en eun danevell iwerzonek eus ar Grenn-amzer. Argadet eo bet Bro-Ulad a daol trumm gant eun armead enebourien hag e tired eur marc'heg d'ar gêr-benn, Emania, da rei kelou d'ar roue ha d'e vrezelourien : « Ar wazed a lazer, ar merc'hed a skramer, ar bioc'hed a laerer, o Ulad-ded, emezan. » Neuze ar roue Kunokobros a zeuas gantan an doua-

denn-man : « An nenv a zo a-zioc'h, an douar a-is, ar mor en-dro d'imp. Nemet koueza a rafe an nenv gant e gazarc'had steredennou war zremm an douar e-lec'h m'emomp kampet, nemet terri a rafe an douar o krena ha redek a rafe ar mor, loued ha glas ar gouelec'hiou anezan, war dal blevek ar vuhez (da lavaret eo war bennou ar re veo, an dud), e tigasín en-dro dre stourmadou hag emgannou-trec'h ar bioc'hed d'ar c'hraou hag ar merc'hed d'ar gêr ».

Diazezet eo an touet-nerzennou-natur war ar gredenn ez eo an nerzennou-ze noueansou kuz a wel hag a glev pep tra ; pa vez goulennet outo gant eun den o sevel kontrad kensakri anezan, e klevont ar c'halvadenn ha, ma na vez ket sevenet ar c'hontrad, e tigasont an doare kastiz a zo diouto : Loegaire en doa torret e le ; mouget e voe gant an avel, losket gant an heol ha lonket gant an douar.

Emgann-daou diwar ziviz. — An emgann etre daou zen (pe duvell) a veze, e-touez ar Gelted, unan eus an troiou a read ganto da drouc'ha ar rouestlou breutaüs. Evel n'he devoa ket ar Stad gwir d'emellout evit suraat da beb-unan eus ar zujidi tanva e vadou e frankiz, e c'helle peb breutadeg rei abeg d'eur brezel etre tiegeziou, nemet en em glevje an diou gevrenn da zigemeret eun unvanour pa e tivizjent, evit erbedi gwad o c'herent hag o gwizien, trei ouz an emgann etre daou.

Er Grenn-amzer, e-touez Iverzoniz, pa zivize daou zen en em ganna evit rei eun diskoulma d'eur prosez e skourr, e oa red d'ezo en a-raok kontradi dre gomz dirak testou ha gant asant an daou diegez, hini ar goulenner ha hini an difenner. Reizet e veze dre an emgleo-ze da begeit ez aje gwiriou an trec'hour. Gant piou bennak e tigouezje neuze an trec'h, pe gant ar goulenner pe gant an difenner, ne veze dleet gopr-dic'haou ebet evit muntr egile (1).

Boaziet e veze, moarvat, an emgann etre daou diwar ziviz gant an holl boblou keltiek ; testeniet da vad er skridou n'eo ket avat nemet evit ar Geltibered er bloaz 296 kent H. Z., ar Galianed en Ilvet kantved kent H. Z., Breiziz ar Grenn-amzer (2) hag Iwerzoniz eus an hevelep mare.

(*Da heuilh*).

Meven MORDIERN hag ABHERVÉ.

(1) Bez' e oa eun drôad all en Iwerzon ma n'oa ket lakaet trec'hour an emgann-a-zaou e mar da baea ar gopr-dic'haou hag e oa suraet d'ezan ar gounid er vreuradeg e skourr : pa zave an emgann diwar ma nac'he an difenner lezel la-kaat ar zezi warnan diouz m'her reiz boazamanchou ar vro. Neuze ar goulenner-sezizer, pa laze e zleour, ne bae ket a zic'haou, gant ma vije bet aketus en a-raok d'ober galv war gerent an dleour evit ma rojent e wir d'ezan.

(2) Sellet war ze J. Loth, *Etudes sur le droit cellique*, pajenn 10, Paris, 1896. Pennad tennet eus ar *Revue de l'Histoire des Religions*, XXXIII, pajennou 368-388.

Les Médecins Gallois et la Médecine au Moyen-Âge

(Suite et Fin)

Notons encore les secrets suivants :

« Si l'on désire jouir d'une santé parfaite, boire chaque matin une cuillerée de jus de Mauve. »

« Pour détruire les mouches. — Qu'on place de l'Armoise à l'endroit qu'elles fréquentent et, quand elles se trouveront en contact avec cette plante, elles mourront. »

« Contre une morsure de vipère. — Que l'on boive du jus de Sureau, il dispersera le venin. »

« Que quiconque perdra la raison ou la parole, boive du jus de Primevère, dans moins de deux mois après qu'il l'aura perdue, et en vérité il guérira. »

« Si l'on désire qu'un coq ne chante pas, oindre sa crête avec de l'huile et il sera muet. »

Voici maintenant quelques formules d'usage pratique, dont je ne garantis nullement l'efficacité, mais qui peuvent être essayées sans le moindre danger.

« Que celui qui est trop gros boive de l'infusion de Fenouil et cela le fera maigrir. »

« Si l'on est irritable, boire fréquemment de l'infusion de Céleri, cela fera disparaître la colère et procurera de la joie. »

« Si tu désires être constamment joyeux, absorbe du Safran dans ta nourriture ou ta boisson, tu ne seras jamais triste, mais prends garde d'en manger trop, sous peine de mourir par excès de joie. »

Sans vouloir multiplier ces citations outre mesure, il me semble cependant intéressant de faire ici une remarque importante.

Ce serait en effet une erreur de croire que les connaissances des médecins gallois ne se composaient que de formules extravagantes dans le genre de celles que je viens d'indiquer. Bien au contraire, ils possédaient des secrets qui ne furent connus que beaucoup plus tard des médecins des autres pays et je demanderai la permission de citer à l'appui de mes dires, un exemple frappant. Je relève en effet dans le texte des *Meddygon Myddfai* la formule suivante :

« Broyer de la graine de Pavot dans du vin pour procurer à l'homme un bon sommeil. »

Or le suc de Pavot contient de l'opium, qui, dissous dans du vin donne le laudanum. Il est vrai que Sydenham, qui a laissé son nom à cette préparation si connue et passe généralement pour l'avoir inventée, y ajoutait d'autres ingrédients, du Safran, de la Cannelle, des Girofles. Mais en agissant ainsi, il n'avait d'autre but que de masquer le goût désagréable de l'Opium, seul principe actif du laudanum. Etant donné que Sydenham vivait au XVIII^e siècle et que le texte des *Meddygon Myddfai* fut écrit au XIII^e siècle, c'est-à-dire quatre cents ans plus tôt, il est impossible de dénier aux Gallois la priorité de l'invention.

Après ce rapide aperçu des connaissances médicales au Moyen-âge dans le Pays de Galles, essayons de nous faire une idée des conditions dans lesquelles le médecin devait exercer sa profession. C'est encore le texte des *Lois* galloises qui va nous fournir ici toute notre documentation; mais ce, je tiens à faire remarquer, concerne surtout le médecin officiel, c'est-à-dire le médecin du roi.

Ce praticien était obligé d'exercer gratuitement son ministère à l'intérieur du palais et de fournir les médicaments sans autre rétribution que ses privilèges et les dons qui dans certains cas lui étaient octroyés.

Ces dons consistaient généralement en vêtements. En cas de blessure, le médecin recevait les habits tâchés de sang, ou souvent simplement déchirés de la personne qu'il était appelé à soigner. Le roi lui donnait en outre à sa première visite un vêtement de dessus.

Cependant, s'il s'agissait de traiter l'une des blessures appelées dans les *Lois* « les trois blessures dangereuses », le médecin avait droit de se faire payer en plus la somme de cent quatre-vingt pence avec sa nourriture ou une livre sans sa nourriture.

Ces trois blessures dangereuses étaient : un coup à la tête ayant provoqué une fracture du crâne accompagnée d'une plaie laissant apercevoir la matière cérébrale, un coup sur le corps ayant produit une plaie pénétrante de l'abdomen, la fracture de l'un des quatre membres laissant voir la moelle des os.

Le pronostic de ces accidents est encore aujourd'hui assez sérieux pour qu'il soit aisé de comprendre qu'au moyen-âge, ils devaient présenter une gravité exceptionnelle et être regardés comme des cas particulièrement difficiles.

Outre ses fonctions à l'intérieur du palais, le médecin avait encore la permission d'exercer son art au dehors, et dans ce cas, de recevoir des honoraires fixes par la loi et variables selon le plus ou moins de gravité de la maladie.

S'il était appelé pour aller voir un malade, il était libre de voyager sur la route ou hors de la route à condition d'être accompagné du messager venu pour le chercher de la part du patient.

Lorsque la distance à parcourir était longue, il s'y rendait à cheval, et si l'on se rappelle que le territoire d'un prince à cette époque était souvent plus étendu qu'un comté actuel, il sera facile de se faire une idée de la distance que le médecin avait quelquefois à parcourir.

Il pouvait donc lui arriver d'avoir à laisser reposer sa monture, ou encore d'être arrêté en route par un accident survenant à son cheval et de se trouver ainsi démonté dans l'obligation de s'arrêter ou de continuer sa route à pied. Ce cas se présenta sans doute assez fréquemment, car il est prévu dans les Lois et solutionné de la manière suivante.

Si la maladie était grave et réclamait la présence du médecin de façon urgente, celui-ci avait le droit de s'emparer de tout cheval appartenant à autrui, sans autorisation préalable, sans rétribution, et cet acte n'était pas considéré comme un vol, si le médecin, sa visite achevée, retournait la monture empruntée, à son propriétaire légal.

Les honoraires du médecin pour un traitement hors du palais étaient de une livre sans la nourriture ou cent vingt-quatre pence avec la nourriture, plus les vêtements sanglants du malade, en cas de blessure. Quand le médecin avait à passer la nuit près d'un malade, celui-ci devait lui fournir de la lumière ou lui payer un penny par nuit pour frais d'éclairage.

Les *Lois* prévoient encore un certain nombre d'interventions spéciales de la part du médecin et les taxent suivant l'importance qu'on leur attribuait.

C'est ainsi qu'il recevait vingt-quatre pence pour l'application d'un bandage, quatre pence pour une application d'herbes sur une enflure ou pour l'administration de tout médicament composé d'herbes; douze pence pour une application d'onguent rouge, quatre pence pour une saignée.

Enfin, il est un cas spécial et fort curieux dans lequel le médecin avait à trancher une contestation au point de vue légal. Comme c'est le seul de ce genre que j'ai relevé jusqu'à présent dans les anciens textes, je me crois obligé de le citer.

Quand une blessure était causée par un individu quelconque, cet individu devait payer au blessé une indemnité fixée par la loi et variant selon la nature du dommage causé.

C'est ainsi qu'en cas de fracture du crâne, l'indemnité était de vingt pence pour chaque fragment d'os.

On comprend dès lors que des discussions pouvaient facilement s'élever et que l'accusé refusait souvent de payer, se basant sur l'extrême petitesse de certains fragments, et arguant sans doute que si la loi l'obligeait à payer une certaine somme pour les gros, les petits ne pouvaient être estimés à la même valeur.

C'était donc au médecin de régler un différent de ce genre et voici comment il avait à s'y prendre.

Il se faisait apporter un bassin de cuivre, saisissait le fragment d'os, objet du litige, et de la hauteur de son avant-bras, le laissait choir dans le bassin. Si le vaisseau de cuivre résonnait au choc du fragment, ce dernier était jugé assez gros pour une indemnité et le coupable avait à payer quatre pence, mais si aucun son n'était perçu, rien n'était dû.

Ajoutons encore qu'il était interdit de porter plainte contre toute personne alitée, et que dans ce cas, le témoignage du médecin ou du confesseur affirmant que l'accusé ne pouvait se présenter devant le juge était considéré comme suffisant.

Reste à nous poser une dernière question dont la réponse permettra de se faire une idée exacte de la position sociale du médecin.

Quelle valeur représentaient au juste ses honoraires quand il exerçait au dehors ?

A première vue, on peut être surpris de voir estimer une saignée quatre pence, une application d'onguent douze pence, etc..., et pareille rétribution semble plutôt dérisoire.

Ne nous hâtons pas trop de conclure, et rappelons-nous que la valeur de l'argent différait alors beaucoup de ce qu'elle est aujourd'hui.

Un exemple frappant de ce fait nous est donné par le prix des animaux domestiques tel qu'on le trouve dans les *Lois*.

C'est ainsi qu'un veau se payait de six pence à soixante pence selon les circonstances : un cheval pouvait aller jusqu'à cent-vingt pence, un porc atteignait quelquefois trente pence, un mouton valait de un penny à quatre pence, un chevreau ne dépassait pas deux pence et la chèvre pouvait atteindre quatre pence.

Il est donc facile de voir que le médecin, quand il touchait une livre pour le traitement d'une blessure, vingt-quatre pence pour l'application d'un bandage et ainsi de suite, recevait des honoraires pouvant être considérés comme relativement plus élevés que ceux des médecins de l'époque actuelle.

Si l'on ajoute qu'il avait au palais son logement gratuit, que ses vêtements, ses terres, ses chevaux, enfin tout ce dont il pouvait avoir besoin lui était à peu près entièrement fourni soit par le roi, soit par ses malades, on verra de suite que sa profession devait lui rapporter d'excellents revenus et le mettre à même d'occuper dans la société galloise de cette époque une place très honorable.

Voilà en résumé ce que nous savons sur les anciens médecins du pays de Galles, et je crois devoir arrêter ici une étude déjà trop longue peut-être pour la patience de mes lecteurs. J'aurais pu être plus complet, surcharger mon article de citations et de digressions plus ou moins longues, mais j'ai pensé que cet exposé dans toute sa simplicité, serait plus attachant qu'un travail purement scientifique.

P. DIVERRÈS, M. A., D. LITT.



Dek devez e Verdun

(Kendalc'h)

Tri-ugent troatad dindan an douar

ar 26 a Vezeven 1919.

Arru omp evel-kent e penn hon beaj.

Savet omp eus an draouien war hon parlochou a-grap ar roz a zo sounn da vad el lec'h-man ha, digouezet war vord eun hent doun garant en dosen, en em laoskan da ruza war ar bili hag ar grean beteg an traou. Ar re a zo en toull a hop dindan o mouez : — Na zeuit ket dre aze, grit an dro, na rit ket a drouz, ar Voched n'emaint ket a-bell.

Ar baotred a zalc'h da zisken dre aze memeus tra. Pa vezer skwiz e kemerer ar rouden eün, ar rouden verra, kwit da glask an dro.

Setu en em gavomp bern-war vern en eur c'haran doun a ya he fenn dindan an douar. Holl omp aet en hon c'hoazez pe en hon c'hluh war ar vein ha war berniou traou a bep sort darc'hoet mesk-ha-mesk ouz kosteziou ar c'haran. Er penn all e weler eun nor en dosen, stummet evel eur pont, hag eno ez eus goulaou war alum ha tud o kaozeal hag o veska.

A-us d'hon pennou e c'houitell an obuziou, ne oar den pet-ha-pet, hon re o vont war-araok, re an enebour o vont war adrenv ; holl ez eont pell diouzomp da drailha tud ha traou gwasa ma c'hallint. Aman en hon poull en em gavomp aez, kavout a ra d'eomp ne c'hall obuz ebet ken dont d'hon tizout. Chom a reomp da denna hon alan ha da zistana, mes eun dro bennak e teuomp da skwiza, dre forz gortoz.

— Petra zo kiriek ma n'eomp ket ebarz ?

— Feiz, red eo d'eomp gorloz ken na vezo deuet ar re all er-maez.

Ar re-all, na 'vit se, na zeblantont ket beza gwall breset da zispaka eus o zoull, ha ni a rank hulma, pe omp kontant pe n'omp ket.

A-benn diou pe deir eur horolaj, evel-kent, e teurvez gant an aotrounez difluka er-maez eus o c'heo ha leuskel ac'hanomp da vont ebarz en o lec'h.

Ar c'heo-man a zo masonet ha bolzet evel eur pont. Teir gambr hir a zo anezan : diou a-hed hag unan all a-dreuz e-kreiz etre an diou genta, evit mont eus an eil en eben, henvel mik ouz eun H bras-bras. An diou gambr par a sko er-maez dre eur penn, e-kichen ar penn all a ya doun en dosen. Ar c'heo-man a zo bet toullet evit lakaat obuziou da gas d'ar c'hrenv-lec'hiou a zo war-dro, hag a vez graet anezan « ti-poultr Fleury ». Eun hent-houarn striz a dremen e-biou d'an diou zor hag a ya ac'hane war-zu Fleury ha Vaux. Hogen an Alamanted a zo arru redost ha na lezont ket ac'hanomp da ren treiniou war an hent houarn-man na da bleal gant hon traou evel a geromp.

An toull a zo leun-kouch a dud. Daoust penaos ar foec'h e teuyo hon c'hompagnunez a-benn da zont ebarz en he fez ? Tapout a ra ganti koulskoude. An defonerien a zo krog da hopal en o binviou ; ar c'hlanvdiourien o deus tapet eur penn eus an ti-poultr hag a weler gant daou pe dri vedesin o tont hag o vont en-dro da eun toullad gloazidi ; ar vuzikerien a zo aet da glucha er penn all hag a stag da voredi da c'hortoz ken na vezint galvet da vont da gerc'hat tud gouliet pe da zougen boued ha grenadennou d'al linen genta.

Ar fourrier all ha me a ya gant an adjudant telefoner en eun tamm sal vihan a sko war ar gambr kreiz. Aman ez eus eun daol hag a vezo mat d'eomp da skriva warni pa vezo paperou ha rollou d'ober.

'Vel m'hon deus taolet hon sac'h d'an traou e saver roll ar serjanted, a gemero ar zervij a beb eil, hag hin ar soudarded a chom evit ober ar c'horveou. Brière a zigouez d'ezan mont da ren ar gorveen genta, hag e ya gant pemzek den da gas sac'hadou grenadennou d'ar vatailhon a zo dirak Fleury.

Ar re all a glask peb a lec'h dereat da azeza ha da glenka o zamm stal : eul labour diaes mar d'eus, rak en toull-man ez eo kouchet an dud kenan. E pep kambr ez eus berniet obuziou 155 a-hed ar mogeriou en uhelder da azeza warnezo evel war eur bank. War ar re-ze ez eo en em daolet ar soudarded da ziskwiza o izili keit ha ma vezint lezet da ober. Pegait ? N'ouzont ket ha forz a zo d'ezo evit breman bepred. Ar soudard, dre forz prena skiant, a zo deuet da veza fur : ober e vad eus pep momed, emezan, ne vern peger berr e vezo. Da petra terri e benn gant ar pezh a zo da c'hoarvezout, pa n'heller ket chench an traou ?

Eul letanant diwar-dro ar c'horonel a zeu da welet penaos omp en-galet, ar c'hlanvdiourien ha ni, hag e hastan buan goulenn digantan an doareou.

— Setu aman, emezan, penaos ema kont. Gouzout a rit pegen tost e oa arru an Alamanted ouz Verdun en deizioù all aze. Digouezet e oant dirag eul linen grenv a ziwall kaer Verdun; tosen Froide-Terre, bourc'h Fleury, krenv-lec'h Souville hag hini Tavannes. Al linen-ze a fellas d'ezo gounit an 23 eus ar miz-man. An deiz araok e oan kroget da skei obuziou mougus a-vil-vern war uhelen Souville ha war Fleury : tremen kant mil o devoa darc'hoet, o klask laza kement den oa holl er c'hornad man, ma vije aes d'ezo goude tremen dreizo da vont etrezek Verdun. An 23, da c'houec'h eur diouz ar beure, e tilammas an Alamanted d'an arsailh gant ne oar den ped bataillon. Ne damantent ket d'an dud, rak fellout a rae d'ezo tapout Verdun araok fin ar miz-man. Soudarded ar c'horf Alpek a zeuas a-benn da gemer Thiaumont hag eun tamm mat a yourc'h Fleury. Hogen el lec'h all e c'houitas ar Boch war e daol. Bepred ema ebarz Fleury, nemet eun toullad tier diskaret a zo en eur penn d'ar yourc'h hag a zo grenadourien d'eomp enno. Arabad ve d'an enebour dont tostoc'h da Verdun. Hon labour-ni a vezo herzel anezan da dostaat ken, rak sur e klasko c'hoaz dont a-benn eus e daol. Aman a vezo bec'h warnomp, mes abarz nemeur e vezimp dizammet gant ar Fransizien hag ar Saozon a ya da zailhat war ar Voched du-hont er Somme, seru e rankint tenna o c'hanoliou ac'hann. Sellit, setu aman ar c'halvaden a zo digaset d'eomp gant ar jeneral Nivelles :

« Soudarded arme Verdun !

« Digouezet eo an eur ma rankimp koll pe c'hounit.

« An Alamanted en em gav gwasket a bep tu hag a laosk war hon
« talben arsailhou gwez ha dizesper, o sonjal arruout betek doriou Ver-
« dun araok ma vezint taget d'o zro gant bagadou unanet an Armeou
« kevredet.

« N'o laoskot ket da dremen, ma mignoned !

« Ar Vro a c'houlenn diganeoc'h c'hoaz dougen ar bec'h pounner-
« ze ; arme Verdun na spounto ket rak an obuziou na rak ar soudarded
« alamant-ze ema pevar miz a zo o tizarbenn : gouzout a rayo an tu da
« viret he gloar dinam.

NIVELLE. »

Trugarekaat a ran al letanant da veza kontet d'emp ar c'heleier.

Ar Strat, o fuketal, en deus kavet eur guziaden boestchou kig bevin e-touez an obuziou, hag e krogomp ganto, rak arru hon deus naon. Eur banne gwin ez eus c'hoaz da ranna etrezomp. Heman a zo kig bevin poazet gant riz evit stanka hon c'horfou. Gwelloc'h blazet ez eo ivez da

heul. Ar chokola a vez roet d'eomp a zo ivez evit hon starda hag hon herzel da gaout ar red-kof. En tu-hont da ze, ez eo boued magus ha na vez ket red dibri kalz anezan evit rei nerz d'ar c'horf.

Goude kreisteiz ez a eur gorveen da gazern Marceau da-vit boued. Eun ugent soudard bennak a zo anezo. N'a ket a armou ganto, nemet bidoniou en-dro d'ezo ar pezh int barrek da zougen. Eur gwall dro o deus da ober. N'eo ket ar bellder o deus da vont, a-vec'h ma 'z eus eun hanter leo, hogen an obuziou a gouez hep paouez penn-da-benn an hent. Da vont e vezint skanv, mes da zont war o giz e vezint sammet hag ne vezo ket aes d'ezo redek hag en em zivall diouz ar barradoutan.

Deuet int en-dro, hini hag hini, faez, an dour o tivera diouto, gant an tomm eo d'ezo. Traou a zo deuet ganto sôf-kont : bidoniadou dour, bidoniadou gwin, bidoniadou gwin-ardent, mes nebeut a voued, en askont ma 'z eo an evaj an hini a zo ar muia ezom anezan. Dizamma a reont er-maez dirak toull an nor. Eur hopaden en diabarz ar c'heo, ha ni da vont tri pe bevar serjant er-maez da ranna an traou etre pep rummad tud.

Hogen n'omp ket bet pell... A-greiz ma oamp evel-se gant hon labour, e tostaas eun nijerez alamant ouzomp, herr warni, ha da darnijal eun tamm predig a-us d'hon pennou. Pell a oa n'am oa ket gwelet ken divergont all : ne oa ket hanter-kant metr eus an douar. Kement soudard a oa eno, elec'h mont primm da guzet dindan an douar, a chomas digor o genou ganto da zeilet ouz an nijerez, evel ha pa n'o dije gwelet hini ebet biskoaz. Dre chans, an nijer a oa enni na droas ket en e benn tenna warnomp gant e vindrailherez ; anez en dije kaset kalz ac'hannomp d'ar bed all. Goude beza graet diou pe deir dra a-us d'eomp e skarras evel eul luc'heden war-gaout linennou an enebour. Pemp munut goude e tigasas eus e gelou : eun tanfoeltr pouthouarn bras a zeuas da frailha war goste ar roz, dreist d'ar c'haran a oamp enni, heb ma vefe bet klevet o c'houibanat. Da c'hraz Doue, ne oa tizet den ebet, ha ni holl d'ober eul lamm en hon toull. Mat oa d'eomp. Ne oamp ket arru mat er goudor ma kouezas eun obuz all er c'haran, a-genver da doull an nor, hag unan all c'hoaz warlerc'h, ha re all da heul hep goull paouez.

Derc'hel a reont da strakal just dirak toull an nor, ken n'hall den na mont er-maez na dont ebarz. Prizoniet omp. Euze a ran, pa welan peger just e sko ar boulejou, o sonjal el lazadeg a vefe bet aman an noz tremenet ma en defe gouvezet an enebour e oamp aze bern-ouz-bern e kreiz ar c'haran, e-pad diou na teir eur...

Ha ni ken dizoursi !

(Da heuilha)

J. GROS.

BIBLIOGRAPHIE

The Celtic Conference 1917. Report of the Meetings held at Birkenhead. Sept. 3-5... compiled by D. Rhys Phillips F. L. A. Perth : Milne, Tannahill Methven. Mill Street. 1918. vol. br. 157 X 235 num. 137 pages.

J'ai lu avec infiniment d'intérêt dans ce bulletin du Congrès Panceltique de 1917 les rapports de M. T. Gwynn Jones sur la langue galloise, du Dr S. P. Mac Enri sur la langue irlandaise, du Rév. G. W. Mackay sur le gaélique d'Ecosse, de M. P. Mocaër, directeur de cette revue, et de notre ami Pol Diverrès sur la langue bretonne, de Mr William Cubbon sur l'Ile de Man et du Dr Henri Jenner sur la Cornouaille insulaire.

Chacun de ces consciencieux travaux mériterait d'être abondamment commenté pour l'édification de nos compatriotes nouvellement venus aux choses celtiques ; malheureusement il nous faut nous restreindre pour le moment.

Je veux toutefois dire quelques mots des « papers » se rapportant au gallois et à l'irlandais qui ont plus particulièrement attiré mon attention. En effet, on ne le répètera jamais trop, c'est au Pays de Galles et en Irlande que nous devons, nous Bretons, aller puiser les grands enseignements qui, adaptés à la mentalité bretonne, doivent servir de ligne de conduite à l'œuvre de rénovation à laquelle nous nous consacrons.

Les tableaux statistiques du Pays de Galles (Monmonthshire y compris) accusent en 1911 un chiffre de 1.052.700 galloisants en augmentation de 123.376 sur celui donné par le recensement de 1901. Toutefois, on constate une certaine augmentation dans la proportion des monoglottes anglicisants et une diminution dans celle des monoglottes galloisants ; le nombre des personnes parlant les deux langues paraît stationnaire. M. Th. Gwynn Jones pense qu'en ajoutant au nombre des celtisants de la principauté, le chiffre qu'il estime relativement bas des 140.176 *Welsh speakers* du reste du Royaume Uni, donné par Southall en 1901, celui des 5.000 sujets de la colonie cambrienne du Sud-Amérique et des autres Gallois dispersés sur la surface de notre planète, on pourrait arriver au nombre de 2.000.000 de galloisants. Je pense que l'honorable professeur de l'Université d'Aberystwyth se trompe, et qu'il a voulu dire 1.200.000, car il n'a pu lui venir sérieusement à l'idée qu'il y ait de par le monde 800.000 de ses compatriotes *divroet*.

Ce qui frappe le plus, lorsque l'on observe le peuple gallois, ce n'est pas tant l'expansion du *cymraeg* que son extraordinaire vitalité. De 1910 à 1914 on comptait 26 journaux entièrement rédigés en gallois, se répartissant comme suit :

Galles	21
Angleterre.....	2
Etats-Unis.....	1
Canada	1
Sud-Amérique	1

Ces journaux sont hebdomadaires. Leur nombre nous mène loin de Bretagne, où pour un nombre de celtisants supérieur de plusieurs centaines de mille, on compte seulement un hebdomadaire entièrement rédigé en langue bretonne : *Kroaz ar Vretoned* !

En outre des 38 publications périodiques, mensuelles ou trimestrielles entièrement galloises, la plupart des quotidiens publiés dans le pays publient des articles et des informations au *cymraeg*. Chez nous, ceux-ci s'occupent autant de la langue du pays que de celle du Kamchatka ou de la Papouasie ! Nos frères de Galles possèdent une encyclopédie en 10 volumes de 700 pages chacun (*Y Gwyddoniadur Cymreig*) dont la publication a coûté 20.000 livres sterling (500.000 fr.) et cette publication fut une bonne affaire pour l'éditeur...

Nous avons le regret de constater une décroissance presque constante dans la production littéraire depuis 1901, où le total des livres publiés dans l'année s'élevait à 234, pour tomber à 50 en 1916. Si la situation ne s'améliorait pas sur ce terrain, ceux qui comme nous s'intéressent à tout ce qui touche le Pays de Galles, auraient sujet de s'alarmer, mais nous sommes persuadés que ce n'est là qu'une défaillance passagère, et que les choses ayant repris leur cours normal d'avant la guerre, la littérature galloise connaîtra encore des jours prospères.

M. S. P. Mac Enri a démontré surabondamment à ses auditeurs que la situation lamentable de la langue irlandaise n'est aucunement due à des causes naturelles et fatales, mais est le résultat des mesures coercitives dont l'Angleterre a usé et abusé au cours des siècles pour l'étouffer. Il y a quelques années, les incessants efforts de la Ligue Gaélique ont amené un certain tempérament à la lutte impitoyable de l'anglais contre l'irlandais ; celui-ci est même à l'heure actuelle officiellement admis dans les écoles ; mais les conditions de cette admission la rendait pour le moins illusoire ; en effet, il lui est seulement accordé une demi-heure par jour, *en dehors* des heures de classe, soit le matin, lorsqu'il y a des chances pour que les enfants arrivent en retard au cours, soit le soir, lorsque déjà fatigués et pleins d'appétit, ils ne pensent à autre chose qu'à regagner la maison.

De même, la situation du gaélique à l'Université n'est guère très brillante ; le meilleur travail au point de vue de la langue est sans contredit fait par les Collèges d'été fondés il y a environ 15 ans et qui se répandent de plus en plus ; plus de 2.000 étudiants suivent annuellement leurs cours et un grand nombre y gagnent leur diplôme d'enseignement de l'irlandais.

Parmi les résolutions votées au cours du Congrès de Birkenhead nous avons avec plaisir relevé la suivante :

2... *cette Conférence suit avec une entière sympathie les désirs et les tentatives des dirigeants du mouvement breton pour assurer une plus large admission de la langue et de la littérature bretonnes dans le système d'éducation en Bretagne et espère que l'attitude du gouvernement français en cette matière peut tout au moins devenir aussi bienveillante que celle du gouvernement du Royaume-Uni envers le gallois.*

Livrés sans commentaires pour le moment, aux méditations de M. Lafferre.
Tueddiadau Llenyddiaeth Llydaw. Dylanwad Cymru a'r Werddon
(...) gan Pierre Mocaër. Wedi ei argraffu gan A. Lajat. Morlaix, br.
15 pp. couv. 120 × 180 mm.

Notre directeur a reproduit dans cette brochure une causerie faite par lui à l'issue des séances de l'*Eisteddfod* d'Aberystwyth en 1916. Pour l'édification de nos frères d'outre-mer il y a condensé dans une langue claire, en un raccourci plein de choses intéressantes, l'histoire de la littérature bretonne et indiqué ses tendances actuelles sous l'influence des mouvements littéraires et nationaux d'Irlande et de Galles.

Je suis certain d'avance que les Gallois, que M. Mocaër veut arriver à intéresser tous les jours davantage à notre pays, à notre langue, à notre littérature, et à l'*Emzao*, ne manqueront pas de faire à cette brochure l'accueil qu'elle mérite, et en tireront de profitables enseignements. Il est à souhaiter qu'entre frères de race nous nous connaissions aussi parfaitement que possible ; les lieux d'affection qui nous unissent ne sauraient qu'en être resserrés. M. Mocaër travaille plus ardemment que quiconque à nous faire connaître chez nos frères et cousins des Îles Britanniques ; par là il a droit à notre reconnaissance et à nos encouragements. Son œuvre devra quelque jour avoir sa contre-partie chez nous, et je demande que notre directeur ou quelqu'un de qualifié comme lui fasse connaître au moyen de brochures semblables, le Pays de Galles, l'Irlande et l'Écosse aux Bretons d'Armorique.

FRANCIS GOURVIL.

CHRONIQUE

BRETAGNE

« Feiz ha Breiz » et « Arvorig ». — C'est avec le plus grand plaisir que nous apprenons que nos amis l'abbé Perrot et M. Yves Le Moal ayant fusionné leurs deux revues vont les faire reparaitre à partir du mois de Juin. Il est inutile de rappeler à nos lecteurs les inappréciables services rendus à la Bretagne et à sa langue avant la guerre par « Feiz ha Breiz » et « Arvorig » cette dernière revue étant plus spécialement destinée aux écoliers.

Les directeurs viennent de lancer un appel rédigé en excellents termes et auquel les catholiques bretons ne peuvent qu'applaudir s'ils sont sincères. On y réclame :

- 1° La liberté franche et entière en matière religieuse.
- 2° La liberté d'enseignement et l'introduction dans les écoles de la langue et de l'histoire de Bretagne.
- 3° Une administration régionaliste.

Certains sectaires étroits vont probablement encore profiter de cette occasion pour hurler au péril clérical, mais on ne s'attarde plus guère aujourd'hui à ces protestations intéressées. Elles ne sont plus de mode et l'on ne comprend pas pourquoi la cause de la Bretagne ne serait pas défendue par tous ses enfants.

Voir l'annonce sur notre couverture.

Création d'une Ecole d'apprentissage. — Le Comité des Arts Appliqués de Lorient a résolu d'ouvrir dès le 1^{er} Juin une école pratique d'apprentissage à Lorient. Pour débiter, cette dernière s'occupera exclusivement de la formation des menuisiers-ébénistes par l'action parallèle de l'atelier et de l'école. Nous espérons que les trésors de l'art celtique y recevront toute l'attention qu'ils méritent, car si on ne les utilisait pas chez nous, où le ferait-on ? Il y a pour nous dans cette étude la possibilité de dégager les tendances et d'améliorer les produits de l'art breton. Il serait lamentable que l'école ne s'occupât que de styles plus ou moins internationaux et ressemblât à une école quelconque de n'importe où.

Fédération Régionaliste de Bretagne (Unvaniez Arvor). — Nous recommandons vivement à nos lecteurs de demander à M. A. Mellac, 54, rue de la Comédie, Lorient, la liste des concours des 5 sections de la Fédération pour l'année 1919. Nous regrettons vivement de ne pouvoir l'insérer nous mêmes, étant donné le peu de place dont nous disposons à « Buhez Breiz ».

Comme on le sait la Fédération contient cinq Sections, Langue bretonne, Beaux-Arts, Economie Politique et Sociale, Agriculture et Elevages, Littérature, Histoire et Géographie. Il est vivement à souhaiter que tous les Bretons intelligents s'intéressent aux concours de cette année, qui ont été, nous semble-t-il, très judicieusement choisis et qui permettront d'étudier des questions d'un intérêt capital pour la Bretagne.

Groupe Régionaliste Breton. (Association de la Jeunesse de Bretagne). Appel à la Jeunesse Bretonne. — A cette heure où l'union de tous les Bretons de cœur devient une nécessité, nous adressons à tous les Jeunes, conscients du devoir qu'il y a de veiller à l'intégrité de notre patrimoine National Breton, et à faire une Bretagne forte pour avoir une France puissante, un pressant appel.

Le Groupe Régionaliste Breton, fondé et dirigé par des jeunes, défend le patrimoine linguistique, littéraire, artistique, qui constitue la Nationalité Bretonne, et réclame pour elle les libertés nécessaires à son plein développement. Le devoir de tout jeune Breton convaincu de ces idées est d'y adhérer.

Le Groupe Régionaliste Breton défend ces idées dans son organe mensuel, « Breiz Atao », qui, en continuant ses saines et joyeuses polémiques, entreprend aujourd'hui la publication d'un remarquable poème régionaliste, « Gwénola », du poète Yann Karoff, et d'une série inédite de pièces de Folklore du plus haut intérêt.

L'abonnement à « Breiz Atao » est de 2 fr. 50 par an.

Un exemplaire des Statuts du G. R. B. sera envoyé sur demande.

Ecrire à M. Maurice Marchal, Secrétaire général du G. R. B. et directeur de la Revue « Breiz Atao », 4, place de Bretagne, Rennes.

Société d'Economie Politique. (Paris). — M. Germain Martin, professeur à l'Université de Montpellier, dans une communication à la Société d'Economie Politique le 5 mai, a mentionné incidemment le projet Clémentel sur la division de la France en régions économiques — projet qui ne tient malheureusement pas compte des réalités, ainsi, le Gard — qui a toujours été languedocien, est devenu provençal; ainsi St-Etienne paraît avoir été purement et simplement « oublié ».

Au cours de l'échange de vues qui a suivi cette communication, M. Yann Morvran Coblet, président de la Section d'Economie Politique et Sociale de la Fédération Régionaliste de Bretagne, a attiré l'attention de la Société sur une autre erreur du projet de régions économiques. La Bretagne a été arbitrairement divisée en deux régions, et suivant des limites départementales déjà défectueuses. Or, c'est surtout dans le cas de la Bretagne que la région est vraiment une unité géographique, historique, économique. Le dépeçage proposé et l'attribution des fragments obtenus à d'autres « régions » serait peut-être encore pire que le dépeçage actuel en cinq départements.

En ce qui concerne les organisations économiques et sociales, dit M. Goblet, qu'elles soient patronales ou ouvrières, elles ont, par la force même des choses, déjà pris un caractère régional. Il n'a pas été nécessaire de le leur recommander, car les régions ne sont pas une création du législateur, mais le résultat spontané de la vie économique et sociale de groupements humains sur des territoires représentant des affinités naturelles et ayant acquis au cours des siècles une individualité distincte.

C'est pourquoi les groupements régionaux de toute sorte, non seulement les groupements professionnels, mais les sociétés d'études ont un rôle de premier ordre à remplir, aussi bien dans la propagande pour la diffusion des théories économiques et sociales que dans les enquêtes qui éclaireront les pouvoirs publics sur les besoins du pays. Cela est si vrai que le régionalisme, d'abord littéraire, artistique et ethnographique, est devenu de plus en plus économique et social. Ainsi les sociétés régionalistes de Bretagne ont été amenées, depuis longtemps déjà, à créer des sections d'économie politique et sociale. Il serait désirable que leur action ne fut plus limitée dans l'avenir par l'insuffisance des moyens matériels pour la propagande, et par l'indifférence administrative pour les vœux qu'elles expriment et pour les travaux qu'elles publient. Il y a là des compétences et des bonnes volontés que l'on a trop ignorées, parfois découragées, et dont on ne saurait négliger la collaboration au moment où le pays entreprend la plus grande œuvre de reconstruction économique et sociale qui se soit jamais imposée à lui. Y. M.

Le projet Clémentel. — La Chambre de Commerce de Lorient demande son rattachement au groupe régional Brest-Rennes. Il semble que l'application du « splendide » projet Clémentel ne va pas sans difficultés. C'était à prévoir.

M. Lafferre et la langue bretonne. — Peut-on faire remarquer au ministre de l'Instruction publique que si un élève est autorisé, comme c'est le cas, à se servir de la langue hébraïque pour son concours d'admission à l'Ecole Centrale — dépendant il est vrai d'un autre ministère, — il est scandaleux que l'on refuse aux élèves du lycée de Quimper de leur enseigner leur propre langue. Nous ne sommes pas antisémites, évidemment, mais nous maintenons que l'hébreu est une langue étrangère et que le breton est une langue française et bien française.

GRANDE-BRETAGNE & IRLANDE

Congrès Celtique de 1919. — Ce Congrès s'ouvrira cette année à Edimbourg le samedi 4 Octobre par les réunions des différents Comités.

Le lundi 6 Octobre, après le discours du Président, les rapports de ces Comités seront lus en séance publique.

Au cours du Congrès auront lieu des conférences sur les sujets suivants :

La littérature guélique de l'Ecosse depuis l'année 1600 par le Dr. George Calder.

L'élément celtique dans la littérature écossaise par le Dr. Neil Munro.

Le système d'instruction et les méthodes en usage dans les pays celtiques en ce qui concerne les langues celtiques, leur littérature et histoire. (Professeurs Osborn Bergin, W. J. Watson, M. Pierre Mocaër, Sir Owen M. Edwards).

La Celte dans l'Histoire (Dr. Hartwell Jones, M. John Fraser).

Nationalité et Musique (Dr. Vaughan Jones).

La Musique du Celte en Bretagne (?), Ecosse (Rev. M. N. Munro) ; Irlande (?)

Ce Congrès permettra aux représentants des différents pays celtiques de se mieux connaître et donnera lieu à d'utiles et intéressantes discussions. Les Bretons auraient, en particulier, tout avantage à y assister aussi nombreux que possible ; ceux qui désireraient y participer sont priés de s'adresser à M. P. Mocaër, Secrétaire de la délégation bretonne, 33, Place du Château, Brest.

La questiou Irlandaise. — Les Américains d'origine irlandaise ont envoyé trois des leurs soutenir la cause de l'indépendance irlandaise à Paris, ce qui a mis M. Lloyd George dans une situation évidemment très fautive. Le Gouvernement britannique n'a pu refuser de passeports pour l'Irlande à ces délégués et l'accueil qu'ils y ont reçu du peuple et du parlement national a été significatif. Ne pourrait-on donc pas régler cette question d'Irlande et n'y a-t-il plus d'hommes d'Etat en Angleterre ?

YAN GWIRIONEZ.

WORMS & C^{IE}

Armateurs

34, Quai de l'Ouest - BREST

Service entre Bordeaux, Nantes, Brest, Le Havre, Boulogne, Dunkerque, Anvers.
Services côtiers Brest, Audierne, Douarnenez, Concarneau, Lorient, Consignation, Transit, Manutention
Pour tous renseignements, s'adresser à Brest, 34, Quai de l'Ouest.

Apprenez à parler et à écrire correctement
VOTRE langue et achetez :
**LA LANGUE BRETONNE
EN QUARANTE LEÇONS**
par François Vallée, 5^e édition, revue et augmen-
tée, 3 fr., 3 fr. 25 franco. Méthode simple,
pratique et rapide. Imprimerie St-Guillaume,
St-Brieuc, et chez tous les libraires de Bretagne.

Un exemple à suivre en Bretagne
P. Mocaër

L'Enseignement bilingue au Pays de Galles

avec préface de J. Loth
Professeur de Celtique au Collège de France
Prix, 0 f. 50 ; franco, 0 f. 55. S'adresser à la Revue

L'UNION AGRICOLE & MARITIME

Organe Régionaliste Breton paraissant le dimanche.
Publié de nombreux articles en breton et d'intérêt régionaliste.
Directeur : Léon Le Berre, Quimperlé.

Abonnements ; (1 an) 5 fr. Finistère et départe-
tements limitrophes : 6 fr. Autres départe-
ments : 7 fr. Colonies et étranger : 11 fr.

Aveit diskein er BREHONEG,
Aveit diskein er len, aveit diskein er skriù,
n'en des liv erbet guel eit

LE BRETON USUEL

groeit get LOEIZ HERRIEU
Gramér, roll-girieu ha devizeu. 8 rel ha deu
vlank dré er bost. Eit er havouil, skriuet de
Vurêu DIHUNAMB, 54, Rue de la Comédie,
Lorient.

POUR TOUTS TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Éditions, livres, brochures, imprimés de
commerce et de publicité

Adressez-vous à

L'IMPRIMERIE LAJAT

31, Rue des Fontaines - MORLAIX
et vous aurez satisfaction

GUÉRANDE - JOURNAL

Organe d'intérêt Local et Régional, paraissant le
Samedi, le plus fort tirage des Journaux de la
Presqu'île Guérandaise, le Numéro 10 centimes ;
Abonnement : Ville de Guérande, 5 fr. ; Loire-
Inférieure et Départements Limitrophes, 6 fr. ;
Autres Départements, 7 fr.

Pour Paraître
Prochainement



FEIZ HA BREIZ ET ARVORIG

Revue Mensuelle illustrée en langue bretonne
paraissant le 1^{er} dimanche de chaque mois sur 40 pages chez M. Le Goaziou imprimeur à Morlaix (Finistère)

Rédacteurs en chef :

ABBÉ PERROT, pour le Léon et la Cornouailles du Finistère. — Y. LE MOAL, Dir-na-Dor, pour le Tréguier et la Cornouailles des C.-d.-N

Le premier numéro paraîtra en Juin

Prix de l'abonnement jusqu'au 1^{er} Janvier 1920 : 4 fr.

Pour de plus amples renseignements, demander la circulaire à M. Le Goaziou, Morlaix

Si vous voulez être au courant du mou-
vement régionaliste breton, lisez :

LA QUESTION BRETONNE

Régionalisme et Nationalisme
par P. Mocaër

Prix, 0 f. 50 ; franco, 0 f. 55. S'adresser à la Revue.

AR BREZEL, (Notennou diwar-benn
ar Gelted koz) gant MEVEN MORDIERN hag
ABHERVÉ.

Y RHYFEL (Nodiadau am yr hen Gel-
tiaid) wedi ei gymreigio gan P. MOCAER
a D. RHYS PHILLIPS.

TEXTES BRETON ET GALLOIS
Prix, 1 f. 50 ; franco, 1 f. 60. S'adresser à la Revue.

KROAZ ar VRETONED

Gazeten sizuniek skrivet pen-da-ben e brezoneg.
Embannou kemwerz ha koumanachou :
an ao. H. Miard, 27, bali Charner, Sant-
Brieg, a zigemer ané.

Prix ar c'houmanachou : 16 real ar bloaz
evit Breiz ha Bro-C'hall ; 2 skoed evit ar
broiou estren.

CRÉDIT LYONNAIS

Capital 250 millions entièrement versé

AGENCES DE BRIST ET DE MORLAIX

Toutes opérations de Banque et de Titres

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Vient de Paraître

EN LANGUE GALLOISE
P. MOCAER

TUEDDIADAU LLENYDDIAETH LLYDAW

DYLANWAD CYMRU A'R WERDDON
Prix 3 ceiniog drwy'r post. — Prix 30 centimes franco